RELIZANE

Ruée des familles sur la friperie

Les habits d'hiver sont devenus le souci majeur des familles dont le revenu ne dépasse pas les 10 000 dinars. Dans ce contexte, plusieurs pères de famille se rabattent sur le marché de la friperie pour acheter des vêtements à leurs enfants.

Lequel marché, qui se trouve au poumon de cette ville, enregistre, quotidiennement, une affluence très importante.

Il faut dire que les prix pratiqués dans ce «souk» sont à la portée de toutes les bourses y compris les plus petites. «Je ne vais plus aux magasins de prêt-à-porter car les prix sont exorbitants et loin d'être à ma portée», avoue une dame rencontrée dans ledit marché. Tout en estimant qu'il n'y a pas une grande différence entre les habits proposés à la friperie et ceux qui se vendent dans les boutiques du prêt-à-porter, notre interlocutrice a reconnu que «la friperie est devenue l'ultime recours pour la plupart des familles à revenus moyens».

«Comment voulez-vous qu'un père de quatre enfants puisse faire face à des dépenses de ce genre alors que sa mensualité ne dépasse guère les 10 000 DA ?», s'interroge-t-elle. Par ailleurs, un autre jeune a déclaré qu'il trouve, parfois, des habits de qualité qu'on ne trouve pas dans les magasins de prêt-à-porter.

«Le maigre salaire que je perçois de mon travail au chantier ne me permet pas de m'offrir des habits neufs. C'est pourquoi je viens à ce marché de la friperie pour me satisfaire en matière d'habillement», dira-t-il. Et d'ajouter «Cela étant, on y trouve des vêtements de qualité. Il faut seulement savoir les repérer».

«L'hiver est là ; à titre d'exemple, j'ai acheté une bonne veste en cuir qui ne m'a coûté que 2 500 DA alors que dans les magasins, elle est proposée à pas moins de 8 000 DA », poursuit-il.

De son côté, Saïd, un jeune commerçant qui travaille dans le marché en question, a indiqué que «ce marché pas cher n'est pas sollicité uniquement par les riverains car les habitants des régions environnantes comme Yellel, Aïn-Rahma, Sidi-Khettab et Belacel-Bouzegza s'y rendent aussi».

«La friperie est un commerce florissant», a-t-il révélé, non sans une certaine satisfaction.

A. Rahmane

ÉDUCATION À AÏN-TÉMOUCHENT

31 écoles primaires sans directeur

Une réunion de travail a réuni dimanche dernier, au lycée Idris-El-Afifi de Aïn-Témouchent, le directeur de l'éducation de la wilaya M. Bechelagham Yahia qui est appelé à rejoindre la wilaya de Mascara où il est muté pour les mêmes fonctions, avec les chefs des établissements moyens et secondaires, ainsi que les inspecteurs des cycles moyen et primaire.

La rentrée scolaire 2014-2015 a été le point essentiel de cette réunion, le premier responsable du secteur a annoncé à l'assistance que 91 458 élèves ont rejoint les bancs des différents établissements tous cycles confondus. Pour les classes préparatoires, les responsables souhaitent l'ouverture de 181 classes sur le territoire de la wilaya, soit une classe par école primaire, cependant seules 165 classes ont été ouvertes aux élèves.

Le directeur de l'éducation parlera ensuite des établissements qui seront réalisés lors du prochain quinquennat 2015/2019 qui verra le secteur de l'éducation se renforcer par 39 nouveaux établissements scolaires pour les trois cycles : 19 pour le cycle primaire, 10 pour chacun des cycles moyen et secondaire.

Concernant la solidarité scolaire avec les scolarisés issus de familles nécessiteuses, le premier responsable de l'éducation dira que son secteur a distribué 6 394 cartables pour les enfants des écoles primaires et 2 000 tabliers, cependant, 51 015 enfants entre ceux issus du secteur de l'éducation et les nécessiteux ont bénéficié de la gratuité des manuels scolaires.

Pour le transport scolaire, la wilaya en coordination avec les APC ont mis à la disposition des élèves des zones déshéritées 137 bus qui auront à transporter 9 015 enfants.

Quant aux cantines scolaires pour le cycle primaire, 118 ont été ouvertes pour accueillir 31 000 enfants, et seulement 16 lycées parmi les 21 jouissent des UDS.

Il faut signaler que 31 écoles primaires sont sans directeur pour cette rentrée scolaire, la tâche de la Direction de ces écoles est confiée à des enseignants chevronnés qui auront à assurer cette fonction jusqu'à ce qu'on organise un concours de recrutement dans les semaines à venir.

S. B.

La section syndicale UGTA de l'EPH de Bouira précise

Faisant suite à l'article paru dans le quotidien *Le Soir d'Algérie* en date du 16 septembre 2014, page 6, la section syndicale UGTA de l'EPH de Bouira dégage toute responsabilité quant aux actes (…) pratiqués envers son bureau (siège de la section) vu les dommages causés par le responsable de l'EPH, sans aviser la section syndicale ou le bureau de wilaya. Tout comme elle dégage toute responsabilité quant aux choses trouvées par eux à l'intérieur du siège du bureau de la section syndicale.

Enfin, la section syndicale de l'EPH de Bouira précise que son mandat est toujours en cours.

BORDJ-BOU-ARRÉRDJ

Ouverture de nouvelles brigades de gendarmerie

Tenant compte des priorités de sécurité, le Général de la Gendarmerie nationale, Amar Bahlouli, du 5e commandement régional de Constantine a procédé en date du 21 septembre 2014, à l'ouverture de deux brigades de gendarmerie.

L'une de ces brigades sera chargée de veiller à la sécurité routière (BSR) et traquer les délinquants (les fous) du volant dans la commune de Aïn-Tagrout, la deuxième brigade sera implantée à la commune de Colla, une localité distante de 40 km du chef-lieu de la wilaya de Bordj-Bou-Arréridj.

L'objectif de ses nouvelles structures sécuritaires ont pour objectif de lutter contre la délinquance routière d'une part, et réduire l'ampleur de la criminalité à savoir : vol, viol, agression avec arme blanche, vente de cannabis, de psychotropes, vol à la tire, cambriolage, terrorisme, atteinte aux biens d'autrui, d'autre part.

Selon le Général de la gendarmerie, il affirme que les gendarmes sont conscients de l'importance de leurs missions traditionnelles de sécurité, de renseignements, et de police judiciaire.

Le Général de la Gendarmerie nationale, insiste auprès de ses collaborateurs, de la nécessité d'une cohésion entre élus locaux, population et gendarmerie pour réduire les activités nuisibles à la société, en vue d' apporter une sécurité efficiente aux citoyens et lutter à bon escient contre toutes les formes de criminalité.

M. Bahlouli a rappelé aux membres présents (officiers, sous-officiers et journalistes) le coût des accidents de la route en termes de vies humaines. Il s'agit de milliers de blessés graves, de morts, de souffrance pour les familles, de veuves, veufs, orphelins, et le coût financier qui se chiffre en milliards de dinars que la Gendarmerie recense chaque année.

Layachi Salah Edine

UNIVERSITÉ D'ORAN

Ouverture du 14e colloque sur la traduction et le plurilinguisme

Le coup d'envoi du 14e colloque international sur les stratégies de la traduction et plurilinguisme a été donné ce dimanche 21 et s'étalera jusqu'à aujourd'hui à l'Université d'Oran, en présence de plusieurs personnalités, spécialistes algériens et étrangers du monde de la culture linguistique.

Plusieurs interventions dans différents thèmes sur les langues et la traduction seront à l'ordre du jour, notamment dans le domaine des cultures, les exigences du marché de la mondialisation, les opérations technologiques, économiques et industrielles, etc.

Parmi les intervenants, l'auteur de *Marguerite*, l'écrivain et poète Ahmed Benchérif, président du Bureau des écrivains de Naâma, et membre de la société des poètes français, qui a présenté un thème sur «les limites de la traduction ou l'intraduisibilité» qui mène au drame.

Ci-après le contenu de son intervention : «Dans la présente étude, je vais tenter d'expliquer un phénomène important dans la traduction qui est l'intraduisibilité dans l'énoncé que j'ai choisi comme titre qui est devenu une expression légendaire après l'Indépendance de l'Algérie.

Dans cette optique, mon intervention va présenter un modèle d'expressions considérées comme "intraduisibles", il s'agit plutôt d'une "lacune", c'est-à-dire une absence littérale d'un mot, d'une expression ou d'une tournure de la langue d'origine dans la langue cible. Puisque chaque langue possède son fonctionnement propre, sa morphologie, sa phonologie particulière, sa vision du monde et sa manière de découper, d'agencer le réel.

Chaque langue possède ses tournures idiomatiques, ses expressions propres, ses proverbes, sa culture.

De même que si les modèles de l'activité traduisante diffèrent entre eux, ils concordent tous sur un point : ils tiennent compte, d'une manière ou d'une autre, de l'exigence de rester fidèle à l'original. L'expression "Hé ! Hé ! Hé ! .. c'est moi qui l'ai tué" (Ndlr : Roman de l'auteur), qui a coûté la prison pour un crime que Mohamed le héros n'a pas commis car l'administrateur qui est le président de la commission de discipline a mal interprété les déclarations du présumé coupable. Peut-on dire que les mots sont plus ou moins difficiles à traduire selon leur nature et selon l'expérience du traducteur ? C'est une question qui ne cesse de préoccuper les linguistes et les traducteurs. Je tenterai aussi de parler des méthodes employées par le colonialisme français pour instaurer un appareil judiciaire se substituant à celui existant, représenté par les "cadis".

Le magistrat indigène connaît mieux que le magistrat européen les mœurs et les coutumes de ses frères musulmans, qui constituent l'atmosphère dans laquelle il a été lui-même élevé. Il parle la langue de ses justiciables. Souvent, il les connaît personnellement et il sait le degré de considération ou de confiance que mérite chacune des parties. Il saisira les nuances qui échapperont à un étranger.

Ainsi, il a plus de chances de discerner la vérité derrière l'attitude, les dires ou les réticences des plaideurs.

Le magistrat européen, au contraire, ignore vraisemblablement le caractère, les coutumes et la langue des habitants. C'est un étranger qui a tout à apprendre. Obligé le plus souvent de recourir aux services d'un interprète, il risque à chaque instant de se tromper ou d'être trompé.» (D'Arthur Girault) mais «la France n'exporta pas aux colonies le principe de séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire et ce sont les administrateurs de cercle qui, avec des modalités différentes selon les territoires, furent souvent chargés de prononcer les sanctions répressives à l'égard des sujets indigènes. "Il n'était pas question d'étendre" "ce principe aux citoyens français et des juges professionnels furent progressivement chargés du fonctionnement de la justice française". La troisième partie de cette étude s'étendrait sur l'importance des emprunts dans une langue et je donnerai des exemples illustrés dans le roman pour lesquels la traduction est difficile voire quasiment impossible». Fin de citation.

B. Henine